



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2023-0906-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 9 JUIN 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,

le vendredi 9 juin

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 5 juin 2023 s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Pascale Besch,
Cécile Gery, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge
Comberousse

Pouvoirs : Christelle Bernard à Anh Brun, Matthieu Joly à Jean Papadopulo, Emilie Delwaulle à Cécile
Gery, Marielle Berlioz à Nicolas Jambot, Patrice Fournier à Eric Doyen.

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascale Besch est nommée secrétaire de séance conformément aux
dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

**OBJET : Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de
l'élection des sénateurs.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection
des sénateurs,

- Vu la circulaire portant désignation des délégués des conseillers municipaux et de leur suppléants et
établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

- Vu l'arrêté n°38-2023-05-25-00008 du 25 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de
délégués et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs.

Considérant qu'il convient que le Conseil municipal se réunisse le 9 juin 2023 pour élire les délégués
et les suppléants en vue des élections sénatoriales.

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales le 24 septembre
2023.

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil
municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il
s'agit de Serge Comberousse, Jimmy Delroise, Nicolas Jambot, Matthieu Querenet.
La présidence du bureau est assurée par Monsieur Jean Papadopulo, Maire.

Monsieur le maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni adjonction ou suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu

Election des délégués

Deux listes ont été déposées :

Liste «FOUR 38 » elle est composée de : Brun Anh, Doyen Eric, Bernard Christelle, Joly Matthieu, Berlioz Marielle, Querenet Matthieu.

Liste « Un nouveau regard pour FOUR » composée de : Comberousse Serge, Luxos Véronique, Delroise Jimmy

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote puis au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrage exprimés : 15

La liste « FOUR 38 » obtient 12 voix

La liste « Un nouveau regard pour FOUR » obtient 3 voix

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs : - Brun Anh

- Doyen Eric

- Bernard Christelle

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Joly Matthieu

- Berlioz Marielle

- Querenet Matthieu

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 10/06/2023
- publication et/ou notification le 10/06/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo, Maire de Four



Pascale Besch, secrétaire de séance

